

## REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la détermination Josephine Byrne Garelli et consorts sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation –

Quel est l'impact de l'augmentation des soins à domicile sur la réduction des hospitalisations et les entrées en EMS ? - Des outils de pilotage pour suivre l'évolution des coûts de l'hospitalisation, d'hébergement en EMS, et des soins à domicile

## Rappel de la détermination

Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat se dote de moyens en termes d'indicateurs et de statistiques afin de pouvoir mesurer le succès (ou pas) de sa politique en termes d'augmentation de la prise en charge à domicile des personnes âgées vaudoises ainsi que les coûts y relatifs, ainsi qu'en termes d'économies ou de coûts évités par la limitation de l'institutionnalisation de cette même population (hospitalisations et séjours en EMS.

## Réponse du Conseil d'Etat

Pouvoir mesurer l'impact de la politique de maintien à domicile vaudoise en termes qualitatifs et quantitatifs sur l'ensemble du système de santé est un réel défi. En effet, pour ce faire, il convient de suivre le parcours de prise en soins de chaque patient au travers des différentes institutions par lesquelles il peut être pris en charge. Dans cette optique, différents travaux sont menés actuellement par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) qui vont dans le sens de la recommandation formulée dans la détermination.

Tout d'abord, le DSAS dispose déjà de données sur l'activité et les coûts de ces institutions partenaires du maintien à domicile. De nombreux indicateurs comme le taux de recours aux soins à domicile, l'âge moyen d'entrée en EMS ou encore le nombre de séjours de soins somatiques aigus non justifiés permettent d'évaluer, selon des points de vue différents, l'impact de la politique de maintien à domicile. La plupart de ces indicateurs sont disponibles, en accès public depuis septembre 2018, sur la Plateforme d'information du système de santé vaudois (InfoSan; https://www.infosan.vd.ch).

Par ailleurs, le DSAS poursuit des développements spécifiques pour améliorer le pilotage de la politique de maintien à domicile. Il s'est ainsi attelé à mettre en place progressivement des outils permettant aux institutions de disposer d'un « langage commun » pour évaluer la situation d'un patient et pouvoir suivre son parcours au travers du système de soins. Le DSAS a confié à l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) d'importants projets de déploiement d'outils d'évaluation standardisés de la suite interRAI (Resident Assessment Instrument) au sein des centres médico-sociaux (CMS), et des expérimentations de l'utilisation d'outils interRAI sont en cours au sein des établissements médico-sociaux (EMS). Disposer à terme d'un outil unique entre les prestataires devrait faciliter l'identification de trajectoires de soins et la mesure des impacts sur la santé ou le recours aux prestations fournies à domicile.

Le DSAS conduira également une évaluation externe du projet d'optimisation du processus de réponse à l'urgence, projet mis en œuvre dans les quatre régions du canton depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'évaluation devra mettre en évidence les effets du projet durant la période 2018-2021, en termes de diminution du recours direct aux services d'urgence pour des situations de peu de gravité, de diminution du taux d'hospitalisation en urgence ou d'augmentation des prises en charge des situations d'urgence dans les lieux de vie. Des indicateurs, complémentaires à ceux que le DSAS suit traditionnellement, seront relevés par les mandataires régionaux et des analyses spécifiques seront réalisées dans le cadre de cette évaluation.

Au vu des nombreuses sources de données et d'indicateurs dans le domaine de la santé à disposition, l'enjeu pour ces prochaines années consistera, dans le respect de la loi sur la protection des données, à apparier ces dernières qui restent aujourd'hui encore en silos et permettent uniquement une vue partielle par thématiques (maintien à domicile, hôpital, EMS, etc.). En réunissant les données de l'AVASAD et des hôpitaux, le DSAS pourra par exemple identifier de manière fiable les particularités des clients de l'organisation de soins à domicile qui vont à l'hôpital ou encore mettre en évidence les facteurs déterminants dans les parcours de soins. Identifier l'impact de la limitation de l'institutionnalisation sur les coûts de la santé fera également partie de ces réflexions. Le DSAS entend donc suivre la détermination de Mme la Députée Byrne-Garelli et consorts en poursuivant les travaux en cours afin de piloter et d'ajuster, au plus près des besoins des personnes, les dispositifs et la stratégie de maintien à domicile dans notre canton.

La p	orésidente :	Le chancelier :
N.	. Gorrite	V. Grandjean

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 décembre 2019.